

La séance est ouverte à 19 h 10 en présence de :

Services de la ville : Tania Assouline, Sylvie Baste, Emmanuelle Roggeri, Julien Roman, Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers, Medy Sejai, Directeur de l'Espace public et de la Mobilité

Invité des services de la ville : Franck Leibundgut, agence Ville ouverte

Et douze représentants des conseils de quartier

1. Point d'étape de l'élaboration du plan guide participatif de la Croix de Chavaux 1
2. Budget participatif saison II : les projets déposés, la 2^e étape à venir 4

1. Point d'étape de l'élaboration du plan guide participatif de la Croix de Chavaux

Tania Assouline indique que les services ont estimé que le réaménagement de la Croix de Chavaux devait faire l'objet de points réguliers en comité de coordination des Conseils de quartier, car il a une incidence sur tous les quartiers de la ville. Une liste de diffusion a été mise en place par Ville ouverte, prestataire qui aide à la concertation sur le réaménagement de la Croix de Chavaux et sur le Bas-Montreuil de façon générale. Tania Assouline présente les deux nouveaux chargés de projets du service Démocratie participative : Emmanuelle Roggeri et Julien Roman. Tania Assouline excuse Gaylord Le Chequer qui s'est rendu à une réunion avec la Ville de Paris concernant le projet « porte de Montreuil ». Medy Sejai est présent ce jour ainsi que Franck Leibundgut de l'agence Ville Ouverte, chargée des démarches de concertation autour des projets urbains du Bas-Montreuil.

Un intervenant déplore que les Conseils de quartier n'aient jamais été contactés par courrier concernant les réunions de concertation sur la Croix de Chavaux et n'aient jamais reçu les comptes rendus des réunions sous une forme imprimée.

Tania Assouline assure que les Conseils de quartier sont régulièrement tenus informés de ce projet par mailing individuel et par la liste de diffusion.

Un intervenant estime que cela témoigne de la fracture numérique qui perdure.

Medy Sejai précise que l'ambition du Maire et des élus pour la Croix de Chavaux est que cette place soit consacrée dans une première phase aux échanges et à l'expérimentation pour tester des solutions, avant de coconstruire un projet de transformation de la place à mettre en œuvre dès le début du prochain mandat. L'agence Ville ouverte aura en charge l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Franck Leibundgut précise que l'agence Ville ouverte accompagne sur ce projet l'agence d'architecture Anyoji Beltrando sur la partie concertation. La démarche consiste à impliquer le maximum d'acteurs autour du projet afin d'intégrer les services de la Ville à la réflexion menée avec les habitants. Il s'agit de proposer des moments de rencontre avec les habitants et des séminaires interservices pour valider certaines options du projet de l'agence Anyoji Beltrando en les expérimentant. Une première expérimentation nommée « La place est à nous » a été menée cet été avenue Paul Langevin. Les habitants ont pu choisir parmi quatre options d'aménagement de la Croix de Chavaux. Une autre concertation a eu lieu en décembre 2016 pour réfléchir à l'aménagement de l'avenue Paul Langevin. Cela a abouti à l'établissement d'un plan privilégié d'évolution de la Croix de Chavaux. Ce projet a pour objectif d'améliorer le confort et la sécurité des déplacements piétons et cyclistes sans pénaliser les autres modes de déplacement et d'imaginer d'autres usages à destination d'autres publics (notamment les familles et les adolescents).

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Medy Sejai ajoute qu'il est très rare qu'une ville expérimente avant d'aménager. En général, une concertation a lieu sur le programme puis le programme est mis en œuvre. Le fait d'expérimenter avant permet de s'assurer que le programme va dans la bonne direction. Ainsi, la piétonnisation de l'avenue Paul Langevin a permis de susciter beaucoup de réactions. Cela n'aurait pas été possible dans les conditions habituelles de conception des projets. La Croix de Chavaux constitue un carrefour central de Montreuil, mais qui autorise divers usages. La circulation automobile doit être aménagée pour laisser plus de place à d'autres usages. Un bureau d'étude de mobilité a réalisé des comptages de trafic pour établir la part qui pourrait être prise sur l'espace dédié à la circulation automobile.

Un intervenant demande si la Croix de Chavaux n'est pensée qu'en tant qu'ouverture sur Paris ou bien si les quartiers du nord de Montreuil sont aussi pris en compte dans ce projet.

Medy Sejai répond que la Croix de Chavaux est pensée comme un pivot entre tous les quartiers de Montreuil.

Tania Assouline ajoute que la municipalité entend bien que chaque quartier ait un cœur de quartier agréable. Montreuil est une ville en pleine évolution, notamment du fait des changements prévus en matière de transports en commun. Dans ce contexte évolutif, la Croix de Chavaux ne peut demeurer en son état actuel et l'ensemble des quartiers bénéficiera de cette transformation. La municipalité est très attentive à ce que le Bas-Montreuil n'absorbe pas tous les subsides publics. Les services ont d'ailleurs tenu à inviter à la présente réunion les représentants de l'ensemble des Conseils de quartier de Montreuil, car la transformation de la Croix de Chavaux aura bien une incidence sur tous les quartiers de Montreuil.

Medy Sejai ajoute que la Croix de Chavaux constitue un pivot orienté aussi bien vers Paris que vers l'Est montreuillois et parisien. Cela se constate notamment en matière de circulation automobile et de transports en commun. Il est donc primordial que des habitants de tous les quartiers de Montreuil participent à la réflexion engagée. Les agents des différents services de la Ville sont également conviés à cette réflexion qui doit permettre un enrichissement du projet.

Un intervenant estime toutefois que la participation des Montreuillois à ce travail demeure insuffisante.

Medy Sejai répond qu'il convient de diversifier les modalités de consultation. Outre les réunions publiques, les opérations sur site jouent un rôle important pour recueillir les retours d'un plus grand nombre d'usagers.

Une intervenante fait part de la difficulté d'intéresser les habitants à un projet dont ils ont à tort l'impression qu'ils ne les concernent pas, car ils résident loin de la Croix de Chavaux.

Tania Assouline rappelle l'historique de la démarche de concertation du projet de transformation de la Croix de Chavaux. Outre les fréquentes réunions publiques, des arpentages ont permis d'aller à la rencontre des passants, puis des ateliers participatifs ont été organisés sur des thèmes bien précis. Le journal municipal constitue également un vecteur d'information très important sur les avancées du projet. Les services demeurent toujours preneurs d'autres idées de modalités d'information et d'implication des habitants à ce projet.

Une intervenante remarque pour sa part que si les habitants sont intéressés par leur environnement urbain, ils sont souvent déçus par le peu d'influence qu'ont leurs suggestions sur les décisions prises à l'issue des procédures de consultation. Ainsi, dans le quartier Villiers-Barbusse, l'avis des habitants a été ignoré pour des raisons idéologiques. Cette déception ne les incite pas à s'impliquer dans de nouveaux projets de la ville.

Tania Assouline estime que si, en dernière instance, les élus doivent assumer des décisions, il importe qu'ils en expliquent les raisons. À Montreuil, sur tous les projets d'aménagement, la ville a décidé de mettre en place des démarches de concertation et de tenir compte de l'avis des habitants, notamment dans la rédaction du nouveau PLU. Les habitants ont aussi un réel effet sur les décisions prises dans le cadre du Budget participatif.

Un intervenant indique que la municipalité retient parfois les projets soutenus par les habitants. Il ajoute que la Mairie a engagé une véritable réflexion pour régler le problème des places de parking aux abords de la Croix de Chavaux. Il remarque que dès lors qu'un problème est résolu, un autre problème apparaît.

Tania Assouline précise que les zones de stationnement payant jouent un rôle important, car elles permettent un certain « turn-over » du stationnement dans les zones en tension en matière de stationnement.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Une intervenante demande quel est le coût de l'opération Croix de Chavaux.

Medy Sejai répond que ce coût dépendra du chiffrage des prestataires sollicités dans l'appel d'offres. Le coût global du réaménagement de la place pourrait avoisiner les 10 à 12 millions d'euros.

Une intervenante estime problématique d'entendre évoquer un tel budget alors que dans le quartier de La Noue, les dalles qui se dégradent ne sont pas remises en état faute de budget.

Medy Sejai précise que le budget évoqué permettra une transformation qui impactera l'ensemble du quartier de la Croix de Chavaux. Par ailleurs, la plupart des voies de circulation de la Croix de Chavaux étant des voies départementales, le département devrait assumer une part conséquente du coût de son aménagement. La municipalité de Montreuil attend en outre de la métropole qu'elle confère à la Croix de Chavaux le statut de place métropolitaine et participe ainsi à l'effort financier de sa transformation. Le STIF devrait également être partie prenante du projet.

Tania Assouline ajoute que la réalisation du projet prendra du temps, si bien que la dépense elle-même sera étalée dans le temps. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de mettre en concurrence les projets de la Croix de Chavaux et de La Noue, car ce sont des projets différents dont les financements sont différents. Les projets ANRU sont pris très au sérieux par la municipalité.

Une intervenante demande que les lieux où se tiennent les réunions de concertation soient accessibles aux handicapés. Elle remarque en outre que l'aménagement de l'avenue Gabriel Péri devrait être pensé plus en amont afin d'éviter un effet goulet d'étranglement congestionnant la circulation. Souvent, les projets ne sont pas pensés de façon assez large et génèrent de nouvelles difficultés. En outre, les pistes cyclables de l'avenue du Président Wilson devraient être repensées, car elles sont impraticables du fait que l'avis des habitants n'a pas été pris en considération par le Conseil général. Leur avis n'a pas non plus été écouté dans le choix de l'emplacement des poubelles de la place Carnot, or ce choix s'avère en pratique très mauvais.

Une intervenante estime que la circulation actuelle des piétons et des cyclistes est très difficile sur la Croix de Chavaux. Elle demande si la Ville a demandé des subventions européennes pour ce projet.

Medy Sejai assure que les demandes de subventions européennes constituent un travail énorme effectué uniquement pour des opérations d'ampleur, ce qui est le cas de la Croix de Chavaux. La gestion des eaux fluviales (effectuée en concertation avec Est Ensemble et le département) pourrait constituer un levier susceptible d'intéresser l'Europe, car la Croix de Chavaux se trouve à l'intersection de deux bassins versants. Il confirme que la circulation sur les grands axes doit être pensée de façon globale pour plus de cohérence. Il pourrait donc être envisagé de réduire la largeur de l'avenue Gabriel Péri pour mieux sécuriser les circulations douces.

Une intervenante déplore la multiplication des pistes cyclables alors que l'ensemble de la ville devrait bientôt passer en zone 30.

Medy Sejai répond que si l'aménagement en zone 30 a beaucoup d'avantages en soi, il demeure insuffisant pour que les cyclistes se sentent à l'aise sur les grands axes. Le projet d'expérimentation « La place est à nous deux » qui interviendra l'état prochain au nord de la Croix de Chavaux permettra de tester un début de sécurisation de la traversée de la place par les cyclistes et les piétons.

Franck Leibundgut confirme qu'une amélioration des mobilités sera expérimentée dans ce cadre, notamment avenue de la Résistance.

Medy Sejai ajoute que la place réservée aux voitures pourrait être réduite sur l'avenue de la Résistance, car il y a actuellement autant de trafic sur cette avenue que sur la rue de Paris qui dispose pourtant de deux voies en moins. Une redéfinition des circulations pourrait donc avoir lieu à l'instar de ce qui a été réalisé avenue Jean Moulin. L'espace gagné pourra être affecté aux circulations douces et à des usages de loisir et de détente pour les adultes et pour les enfants.

Une intervenante demande qu'il soit demandé à la RATP de profiter de ce chantier pour rénover la station Croix de Chavaux et la rendre accessible aux handicapés.

Medy Sejai confirme qu'actuellement, la seule station de métro de Montreuil accessible aux handicapés est la station Mairie de Montreuil.

Un intervenant craint que les artères secondaires soient vite engorgées du fait de la réduction des voies réservées aux voitures. Il donne l'exemple de la rue Ernest Savart qui est désormais très encombrée du fait du plan de circulation de Dominique Voynet. Ce plan de circulation doit être repensé, car il est insatisfaisant.

Tania Assouline répond que des ateliers participatifs sont menés avec les habitants afin d'évoquer ces problèmes. Elle propose en outre de programmer une discussion sur la circulation lors d'une réunion de concertation des Conseils de quartier.

Medy Sejai précise que la nouvelle phase d'expérimentation du projet Croix de Chavaux se déroulera de juillet à septembre 2018.

Franck Leibundgut ajoute qu'avant l'été, un travail sera mené avec les habitants sur certains aspects qui leur tiennent à cœur comme la végétalisation. Des ateliers avec des enfants seront conduits pour peindre les sols et donner envie aux habitants de s'approprier différents espaces non encore ouverts aux piétons.

Medy Sejai précise qu'à l'automne 2018, un bilan sera effectué et le début des consultations pourrait intervenir pour une mise en œuvre du projet dès le début de la prochaine mandature.

2. Budget participatif saison II : les projets déposés, la 2^e étape à venir

Tania Assouline rappelle que la phase de dépôt des dossiers s'achève le 31 décembre 2017. Avant cette date, des actions de sensibilisation demeurent à accomplir avec l'aide, notamment, des services civiques.

Sylvie Baste ajoute que les jeunes personnes effectuant leur service civique, très investies, ont permis d'impliquer davantage des habitants habituellement éloignés des projets participatifs.

Julien Roman souligne à son tour l'important travail effectué par les services civiques par le biais de plusieurs actions de sensibilisation des jeunes et des plus âgés. Par ailleurs, les Conseils de quartier se sont bien saisis du dispositif et de nombreux projets ont déjà été déposés.

Tania Assouline précise qu'il importe à ce stade de s'assurer qu'au 31 décembre, un nombre suffisant de projets crédibles pourront partir à l'instruction.

Sylvie Baste indique qu'à ce jour, 145 projets ont été déposés sur la plateforme et dans les urnes. Lors de la première édition, 287 projets avaient été déposés. Il est à noter qu'il y a toujours beaucoup de dépôts de projet dans les dernières semaines.

Tania Assouline ajoute qu'il est préférable qu'il n'y ait pas trop de projets, mais qu'ils soient éligibles, plutôt que de nombreux projets non éligibles.

Sylvie Baste distribue un document indiquant la répartition des projets par quartier afin de mettre à jour le fait que dans certains quartiers il y a encore peu de projets.

Tania Assouline précise qu'à ce jour, 47 projets ville (concernant plus de trois quartiers) ont été déposés. 20 projets ont été déposés sur Montreuil Le Morillon, 14 projets ont été déposés au Centre ville, 9 dans le quartier Signac Murs à pêche, 9 à Jean Moulin, 8 à Etienne Marcel Chanzy, 8 à Bobillot, 6 à Branly Boissière, 6 à Bel Air, 5 à Bas-Montreuil République, 4 à Lanoue, 3 à Solidarité Carnot, 3 à Ranelagh, 3 aux Ruffins et seulement un à Villiers Barbusse.

Des intervenants des différents quartiers précisent que d'autres projets seront déposés dans leur quartier d'ici au 31 décembre 2017. Un intervenant précise que ce que signifie exactement « déposer un projet » n'a pas toujours été clair pour les habitants qui se demandent s'il ne s'agit que de faire part d'une simple idée ou bien de monter un projet très complet avec des plans d'architecte.

Tania Assouline répond que lorsque les projets n'ont pas encore abouti, la simple idée des projets en question peut très bien être déposée. Il importe donc de diffuser dès que possible sur les listes de diffusion de chaque Conseil de quartier un message pour inciter à déposer même de simples idées de projet sur la plateforme, car les agoras du mois de janvier permettront ensuite de transformer l'idée en véritable projet.

Un intervenant se dit surpris qu'aucune estimation du coût des projets ne soit demandée, sachant que certains semblent dépasser les 300 000 euros.

Sylvie Baste répond que ce sera ensuite au service aménagement et mobilité durable d'estimer le coût des projets. Il le fera de façon plus juste que si cela était demandé dès le dépôt des projets.

Tania Assouline ajoute que la phase d'instruction pourra permettre à des projets non éligibles, notamment pour des raisons de coûts, de devenir éligibles après certains aménagements suggérés par les services de la Ville.

Sylvie Baste ajoute avoir demandé aux services civiques d'appeler les porteurs de projets sur lesquels il y avait des doutes, pour qu'ils puissent modifier leurs projets déposés sur la plateforme. Les agoras se tiendront en janvier 2018. Il y en aura une par secteur afin de préserver les échanges entre quartiers. Les dates et les lieux des prochaines agoras ont été fixés. Une formation sera proposée en amont à ceux qui le souhaitent pour les aider à présenter leur projet. Les dates et lieux d'agora seront les suivants :

- Marcel Cachin : le 23 janvier à 19h15 au Centre social du Grand Air,
- Bas-Montreuil : le 18 janvier à 19h à Comme Vous Émoi,
- Branly Boissière : le 30 janvier à 18h30 à l'école élémentaire Fabien,
- Blancs-Vilains : le 25 janvier à 19h à l'école primaire Lafargue,
- Gaston Lauriau : le 29 janvier à 18h30 à la salle du Pic de l'hôtel de ville,
- Clos français : le 24 janvier à 19h dans le préau de l'école Joliot Curie 2.

Un intervenant demande si, comme cela avait été décidé, tout projet non présenté ne pourra pas être retenu.

Tania Assouline répond qu'en cas de non-présentation et surtout pour des projets qui semblent éligibles, il conviendra de prendre contact avec le porteur de projet pour savoir s'il n'est pas venu en raison d'un empêchement et de l'inciter à se rendre au Conseil de quartier pour que celui-ci défende son projet à sa place. Il ne serait pas sage de supprimer d'office un projet qui n'aurait pas été présenté, sachant que de toute façon, un projet non présenté aura peu de chances d'être élu. Il importe quand dans tous les cas, les porteurs de projet s'inscrivent dans une démarche d'échanges et de dialogue, dans une démarche collective.

Une intervenante rappelle que lors de la première édition, le nombre de projets élus dépendait du niveau de consommation de l'enveloppe dévolue à chaque secteur. Si le premier projet élu avait consommé quasiment toute l'enveloppe, il ne pouvait pas y avoir plusieurs autres projets élus.

Tania Assouline précise qu'il en sera de même cette année, mais par quartier et non par secteur. Par ailleurs, il importera, en amont des agoras, d'inciter les porteurs de projets d'un même quartier à prendre connaissance des autres projets déposés dans le même quartier.

Julien Roman précise que tel était le rôle des deuxièmes réunions interlocaux.

Un intervenant demande quand auront lieu les agoras pour les projets de ville.

Sylvie Baste répond que les projets de ville seront étudiés dans chaque secteur.

Tania Assouline ajoute qu'une option pourrait consister à présenter ces projets dans les agoras des quartiers concernés. Les projets qui concerneraient toute la ville seront présentés dans toutes les agoras.

Sylvie Baste souligne le rôle des Conseils de quartier pour repérer des porteurs de projet qui pourraient avoir des difficultés à porter leur projet et les y aider.

Une intervenante demande s'il serait possible d'établir un compte rendu écrit des agoras.

Sylvie Baste répond que cela semble a priori possible. Par ailleurs, il est à noter que les Conseils de quartier peuvent formuler des commentaires sur les projets sur la plateforme.

Une intervenante estime problématique que les habitants des communes limitrophes puissent également voter pour les projets, car ils peuvent parfois être partisans et fausser le vote.

Tania Assouline répond que la municipalité ne dispose pas de moyens de sécuriser davantage le vote (avec urnes et listes d'émargement), car il faudrait pour cela y affecter des moyens disproportionnés par rapport au Budget participatif. Il faut donc compter sur la bonne foi des votants et considérer que la triche éventuelle n'a lieu que de façon marginale.

Une intervenante remarque toutefois qu'à Grenoble, le vote du Budget participatif est très sécurisé et peu coûteux.

Tania Assouline précise que des votes physiques auront lieu dans les quartiers.

Par ailleurs, les dates des agoras communiquées ce jour seront également communiquées par mail. Un comité de suivi du Budget participatif se réunira après les agoras pour faire le point sur la manière dont se déroulera la période d'instruction.

Une intervenante demande si les personnels du service de l'aménagement et de la mobilité durable seront présents aux agoras.

Sylvie Baste le confirme.

Un intervenant demande si les projets seront à valider avant ou après les agoras.

Tania Assouline répond que les agoras permettront de préciser et d'améliorer les projets, mais elles n'invalideront pas les projets. Seule l'instruction pourra invalider les projets.

Sylvie Baste ajoute que les agoras pourront toutefois révéler les projets manifestement insuffisants. Certains d'entre eux pourraient ensuite devenir éligibles après avoir été améliorés.

Un intervenant demande que des assises de la citoyenneté soient tenues à mi-mandat.

Une intervenante demande communication de la liste des nouvelles stations Vélib.

Tania Assouline s'engage à adresser cette liste aux Conseils de quartier.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 21 h 45.